Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 021-212105407-20250227-2025_13BIS-DE

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025 **Délibération n° 2025-13**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept février à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 février 2025.

Objet : *Convention de mise à disposition d'une salle à l'association les Scouts et Guides de France*

Etaient présents : 20
Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Antoine CAMUS, Michaël ROSE

Etait excusé ou absent : 9
Mesdames, Messieurs, Charles-Louis PENEZ (pouvoir à Jean-François DODET), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Annie LOCATELLI), Lydia CRETE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, Lionel CHENAL (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Laurianne SENE (pouvoir à Remi DELATTE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Antoine CAMUS a été nommé secrétaire

Monsieur Olivier ARBEZ expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de l'association « Scouts et Guides de France » ;

L'association les « Scouts et Guides de France » qui a fait un séjour au Sénégal, sollicite la commune pour une mise à disposition gratuite d'une salle municipale dans le cadre de l'organisation d'une réunion, afin de témoigner de son expérience dans ce pays. Cette réunion est ouverte à tout public.

En contrepartie, cette association s'engage à surveiller un manège que la commune a réservé durant « les folles journées de Saint-Apollinaire » en juin 2025, durant une nuit.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 021-212105407-20250227-2025_13BIS-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, ((0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention avec la l'association les « Scouts et Guides de France » pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle verte de l'espace Tabourot des Accords, le 14 mars 2025, comme énoncé ci-dessus.

La convention est jointe à la présente délibération.

M. le Maire certifie,

sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 24 FEV. 2025

Le Maire,

Jean-François BODET

Le secrétaire,

Antoine CAMUS

Date de publication : 27 FEV. 2025